



MAIRIE
DE
SAMOREAU

N° 2011-37

ARRÊTE DU MAIRE

**PORTANT CREATION D'UN STOP
RUE DES DAMES (à l'intersection de la rue des
Dames et de la rue des Pas Roches)**

Le Maire de la Commune de SAMOREAU,
VU la loi du 02 mars 1982 modifié,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2213-5
VU le Code Pénal, notamment l'article R.610-5
VU le Code de la Route,
VU l'arrêté interministériel du 24 mars 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté du 22 Octobre 1963, modifiée par divers arrêtés subséquents, et notamment les articles :
50-1 du Livre I - 4^{ème} partie
VU l'augmentation du trafic sur la rue des Dames.
CONSIDERANT que l'intérêt majeur de la sécurité pour les conducteurs ainsi que pour les piétons justifie pleinement cet arrêté et qu'il est nécessaire de modifier la réglementation régissant la circulation aux angles des rues.

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation Rue des Dames (à l'intersection de la rue des Dames et de la rue des Pas Roches) est modifiée à compter du **21 JUIN 2011**. Les véhicules devront respecter un arrêt par un « **STOP** ».

ARTICLE 2 : Les infractions au présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Commissaire de Police de Fontainebleau
- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie
- Madame la Directeur Départemental de l'Équipement
- La Police Municipale de Samoreau
- Monsieur le responsable des Services Techniques de la Commune de Samoreau

qui sont chargés, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour Information : Au Centre d'Intervention des Sapeurs Pompiers de Vulaines, au Service des Urgences du Centre Hospitalier de Fontainebleau, à Messieurs les Directeurs de VEOLIA TRANSPORT et de SMICTOM

Fait à Samoreau, le 20 JUIN 2011



Le Maire,
Jean-Baptiste MORLA
Jean-Baptiste MORLA